

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	9
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 JUILLET

## LA SAISIE ET LA PRESSE

Nous croyons particulièrement intéressant de signaler aujourd'hui les appréciations portées sur l'acte du gouvernement par des journaux dont les opinions républicaines ne sauraient être suspectées. On lit dans le *Journal des Débats* :

« On nous apprendra sans doute en vertu de quel texte de loi et de quel droit cette mesure a été prise. Nous croyons jusqu'ici que la loi sur la presse prohibait formellement de pareilles saisies. M. Floquet doit le savoir, lui qui a pris une si grande et si glorieuse part à la discussion de cette loi, lui qui a fait tous ses efforts pour la rendre encore plus libérale, et qui respectait tellement toutes les manifestations de la pensée que la provocation même à l'assassinat lui semblait respectable. Aurait-il changé d'avis ? Trouve-t-il maintenant cette loi trop libérale ? Est-il devenu partisan des saisies administratives ? Il est probable que M. Floquet ne fournira pas d'explications et que de ce ton vraiment royal qui lui sied si bien, il dira tout simplement : « Ce que j'ai fait est bien fait », ou bien encore : « La loi, c'est moi ». A cela que peut-on répondre ? Il faut s'humilier et se soumettre. »

On lit dans la *Lanterne* :

« Le respect de la liberté pour un ministre ne consiste pas, sans doute, à ne pas faire saisir ses journaux officieux. »

« Dans un pays vraiment libre, les citoyens peuvent tout dire, tout entendre, tout écrire, tout lire. »

« Comment le président du conseil n'a-t-il pas compris que, s'il pouvait à la rigueur méconnaître son passé libéral, il ne lui était pas permis de passer outre à la volonté manifestée par les votes réitérés du Parlement. »

Le *Rappel* dit : « C'est une drôle de saisie et qui prouvera une fois de plus l'inutilité

des mesures contre la presse. Et s'il y a procès, le résultat sera de faire lire à des millions de personnes ce qui n'aurait été lu que par quelques milliers. »

### M. FLOQUET ET LE DROIT DE SAISIE

La *Petite Presse* publie un très intéressant souvenir de la vie politique de M. Floquet. Nous verrons ce que M. Floquet, ministre en 1888, aura à répondre à M. Floquet, avocat en 1862 :

« M. Floquet est aujourd'hui ministre de l'intérieur, il fait saisir par son préfet de police la lettre de M. le Comte de Paris. »

« Le préfet de police déléguant ses pouvoirs à un commissaire de police l'envoie faire une perquisition dans un domicile particulier. »

« M. Floquet trouve cette manière de procéder parfaitement régulière. »

« Telle n'était pas sous l'Empire l'opinion de maître Floquet. »

« S'il faut en croire la doctrine qu'il professait alors : 1° Le droit de faire une perquisition ne se délègue pas ; 2° En tout cas le préfet de police ne peut le déléguer parce qu'il ne l'a pas lui-même. M. Floquet soutenait cette opinion juridique en 1864, plaçant *pro domo sui*. »

« L'Empire l'avait impliqué dans une affaire politique, — dont les républicains firent grand bruit et tirèrent grand profit, — le *procès des treize*. »

« Au cours de la procédure, un commissaire de police vint faire une perquisition chez le prévenu Floquet. Maître Floquet s'indigna très fort et déposa, à l'audience, des conclusions dont voici quelques extraits :

« Attendu que c'est en droit un axiome que le droit de perquisition n'est en lui-même qu'une exception au principe constitutionnel qui consacre l'inviolabilité du domicile, d'où cette règle que hors le cas de flagrant délit, il n'appartient qu'au juge d'instruction. »

« Qu'ainsi le veulent les articles 89 et 88 du Code d'instruction criminelle. » Et ici maître Floquet explique doctement que ces articles ont refusé le droit de perquisition à tous autres que le juge d'instruction « magistrat inamovible », parce qu'il « ne pourrait admettre que des agents d'un ordre inférieur, révocables et sans responsabilité personnelle, participassent à ce privilège redoutable de pénétrer dans les secrets les plus intimes, les plus chers et les plus sacrés, et de pouvoir en user et en abuser à leur gré. »

« Attendu, continue maître Floquet, qu'il suit de là, *inévitablement*, que dans les cas ordinaires les visites et perquisitions ne se peuvent faire que par les juges d'instruction en personne et par eux seuls avec des formes et dans des conditions qui soient une garantie que dans l'exercice de ce droit exorbitant et exceptionnel on s'arrêtera où il convient de s'arrêter. »

« C'est donc maître Floquet, jeune avocat se disant libéral, qui s'est chargé de condamner les procédés de S. E. M. Floquet, ministre de l'intérieur. »

« Et si vous aviez dit alors à maître Floquet qu'il revendiquerait un jour « les droits de haute police » au nom d'un gouvernement républicain, il aurait été capable de vous jeter son bonnet à la tête. »

« Mais, direz-vous, si M. Floquet, ministre de l'intérieur, et ses gens et agents ont violé, sans droit, le domicile d'un citoyen, au risque « de pénétrer dans ses secrets les plus intimes, les plus chers et les plus sacrés », pourquoi ne pas les poursuivre devant les tribunaux ? »

« Ici encore, je laisse à maître Floquet le soin de répondre. »

« Après s'être plaint de la perquisition illégale dont il avait été la victime, il s'écriait à l'audience :

« Si je connaissais un moyen d'arriver à la répression, je le soumettrais à la justice. Mais je sais par mon expérience personnelle — moi qui ai eu à me plaindre d'un sous-préfet — qu'il est impossible d'obtenir justice contre ceux qui exceptent de

leur qualité de fonctionnaire. Je m'a-dresse à la justice pour qu'elle flétrisse ces moyens, et à défaut de la justice l'opinion publique le fera. »

« L'avocat de 1864 a désigné ainsi la juridiction devant laquelle va comparaître le ministre de 1888 et qui le « flétrira » sévèrement. Il peut y compter. »

## INFORMATIONS

### LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DE LA CHAMBRE

La question du renouvellement partiel de la Chambre va être prochainement soumise aux délibérations du Parlement, en vue des élections générales de 1889.

La commission propose d'établir pour la Chambre le système du renouvellement partiel pratiqué pour les conseils généraux, à savoir le renouvellement par moitié tous les trois ans.

Le mandat de chaque député durerait donc six ans, à l'exception de ceux faisant partie de la première série renouvelable et qui, par exception, ne siègeront que trois ans.

Quant aux élections partielles, elles n'auraient lieu que lorsqu'il y aurait deux sièges vacants dans les départements ayant de 3 à 10 députés et trois sièges vacants dans les départements ayant plus de 10 députés.

En cas de dissolution, les deux séries seraient simultanément renouvelées, mais l'ordre de succession, primitivement arrêté entre les deux séries pour le renouvellement partiel, serait repris dans la suite.

### VOYAGE DE M. CARNOT

L'itinéraire du voyage que le Président de la République fera dans la deuxième quinzaine du mois, a été définitivement arrêté comme suit :

18 juillet. — Départ de Paris, le matin, pour Chambéry ; arrivée le soir ; coucher.

19 juillet. — Séjour à Chambéry et départ à 9 h. 1/2 du soir pour Vizille.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

# LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

### CHAPITRE VIII

#### Le drame de Longué

(Suite)

Aussitôt l'abbé Massonneau commença les dernières prières... Ses compagnons, hommes et femmes, retenant leurs sanglots, répondaient à la fois.

Le tableau était effrayant et sublime.

« Chacun, dit le récit publié quelques jours après le drame, recommande son âme à Dieu. Le signe de croix commencé sur le front s'achève dans l'eau. J'avais oublié mes prières, disait plus tard un jeune homme en racontant ce terrible épisode, mais en ce moment je me les suis bien rappelées. Aux prières succède un morne silence, le silence du recueillement qui précède la mort (1). »

Tout à coup, les naufragés poussent de grands cris. Dieu les a écoutés. Une barque paraît, on l'appelle, on lui adresse des signes répétés, mais

celui qui la conduit, peché sur ses avirons, ne daigne même pas tourner la tête et disparaît dans la brume...

C'était la *Barque rouge* et Raibault Marinoué. De sa forte voix, Maillard le maudit.

L'abbé Massonneau fait le signe de la croix. — Dieu lui pardonne, murmura-t-il.

Les cris redoublent. Une autre barque paraît, montée par deux hommes et un enfant.

C'est le *Sagittaire* qui s'arrête court et se tourne en hâte vers les charrettes.

— Sauvés ! sauvés ! Dieu soit loué !

Les naufragés, fous de joie, s'embrassent et s'apprentent à monter dans le bateau. Mais ils ne peuvent entrer tous à la fois.

— Monsieur le curé, crie Maillard, montez le premier.

— Jamais, mes amis ! Je resterai le dernier sur les charrettes. Messieurs, prenez ces deux femmes, cet aveugle et les plus âgés d'entre nous.

Louis Duparc donne un dernier coup de rame et Beaudrillard, qui déjà avait oublié la *Barque rouge* en voyant le danger que couraient ces naufragés, jette une corde à Maillard qui attache solidement le *Sagittaire*.

Au même instant, d'autres barques paraissent. La première est montée par un marinier du Lathan, nommé Peltier. Désormais, le salut de tous est assuré. « J'ai tout perdu, disait le soir le brave

Peltier, mais je suis consolé, car j'ai sauvé notre curé. »

Quelques instants plus tard, le sauvetage était organisé et les barques emmenaient les derniers naufragés.

Il était temps. A peine le dernier homme était-il enlevé, que le courant emportait les charrettes.

Une heure après, le *Sagittaire* était amarré sur les hauteurs de Longué, et nos amis, reçus à bras ouverts par un meunier, se reposaient et prenaient des forces pour poursuivre le lendemain leurs recherches, tandis que les naufragés témoignaient leur reconnaissance au prêtre dévoué qui leur avait sauvé la vie et qui, quelques mois plus tard, en récompense de son dévouement, recevait la croix de la Légion-d'Honneur.

### CHAPITRE IX

#### Les mésaventures de Symphorien Beaudrillard

Le lendemain matin, dès l'aube, Symphorien Beaudrillard sortait du moulin où il avait passé la nuit, et, avant de descendre, jetait les yeux sur la vallée.

L'inondation avait couvert pendant la nuit les dernières collines ; les hauteurs sur lesquelles était assis le moulin formaient comme une presqu'île au milieu d'une vaste mer semée de toits pointus et de branches d'arbres et reliée à la

terre ferme par un isthme étroit.

Le niveau s'était établi de ce côté, les courants étaient moins forts et seule la brise du matin agitait les flots.

Le tocsin sonnait toujours vers l'ouest, du côté de Mazé, de Beaufort, de Corné et d'Andard, et l'appel sinistre courait sur les eaux.

Symphorien contempla quelque temps ce spectacle, puis chercha des yeux le *Sagittaire*, qu'il avait attaché la veille à un gros arbre.

Quelle ne fut pas sa surprise ! Le *Sagittaire* n'était plus là, mais à sa place flottait un charmant bateau, de dimension égale et de formes semblables, orné d'une voile triangulaire, comme les anciennes barques normandes, qui se balançait au vent.

— Oh ! le ravissant bateau, s'écria Beaudrillard. S'il était à nous, la *Barque rouge* serait bientôt rejointe... Mais où est le *Sagittaire* ?

Et, à travers l'épaisse brume, qui s'élevait à ce moment sur la plaine inondée, Symphorien chercha de tous côtés la barque de maître Ducorail.

Malgré tous ses efforts, il ne put la découvrir.

Saisi d'une vive inquiétude, l'excellent homme oublia jusqu'aux soins de sa toilette et courut chercher Louis Duparc, puis tous deux descendirent en hâte la haute échelle du meunier et vinrent à la rive.

(1) Tous les récits que nous donnons sont absolument authentiques.

20 juillet. — Départ, le matin, de Vizille pour Grenoble; coucher à Grenoble.

21 juillet. — Départ de Grenoble pour Vizille; fêtes à Vizille.

22 juillet. — Départ, le matin, de Vizille pour Romans; — déjeuner; — départ pour Valence; — dîner à Valence; — coucher.

23 juillet. — Départ pour Paris.

L'Officiel a publié d'intéressantes décisions.

Un décret révoque de ses fonctions le maire du huitième arrondissement.

Cette mesure est la première de celles qui seront tentées contre les maires de Paris d'opinions modérées.

Il ne suffit plus d'être républicain, il faut être radical, et comme, malgré son républicanisme, le maire du huitième arrondissement avait célébré avec tact le mariage de la fille de M<sup>r</sup> le duc de Chertres, on le supprime.

A bientôt, sans doute, d'autres épurations dans le monde républicain. La meute qui suit Floquet veut des places.

Un autre décret nomme un remplaçant à M. Essique, maire du troisième arrondissement; mais, en même temps qu'on le révoque, M. Essique est nommé chevalier de la Légion d'honneur et le décret est ainsi libellé :

« Article premier. — Est nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur :

» M. Essique (François-Léon), maire du troisième arrondissement de Paris.

» 9 ans de services.

» Titres exceptionnels : ancien adjoint, maire depuis août 1884. »

On a bien lu : TITRES EXCEPTIONNELS. Or, si nous avons bonne mémoire, la révocation de M. Essique est basée sur ce fait, qu'il a récemment uni le fils à sa mère.

Pareils titres sont évidemment assez exceptionnels pour mériter un encouragement par le temps qui court d'unions vraiment libres.

Un seul fait nous étonne : c'est qu'un même motif donne matière à deux décisions qui s'excluent : la révocation et la récompense.

Après tout, ne vivons-nous pas en République ?

A propos du 14 juillet, citons un extrait du journal l'Ami du Peuple :

«... Lorsque un concours inouï de circonstances eut fait tomber les murs mal défendus de la Bastille, malgré les efforts d'une poignée de soldats et d'une troupe d'infortunés, la plupart Allemands et presque tous provinciaux, les Parisiens se présentèrent devant la forteresse; la curiosité seule les y amena... »

Ajoutons que ces lignes bien senties sont signées... Marat !

L'EXPLOSION DE LA RUE SAINT-MÉDARD  
La justice a continué ses investigations

En arrivant au gros arbre, leur étonnement redoubla.

Sur le pont du bateau à voile était assis le Furet qui achavait d'orner sa barque de liège avec l'aide de Peltier, le sauteur du coré de Longué.

Bea드릴lard poussa un cri.  
— Charlot! que veut dire?...  
Le petit clerc et Peltier relevèrent en souriant la tête et virent au-dessus de leurs amis.

— Ne reconnaissez-vous pas le Sagittaire, messieurs? demanda Peltier.

— Comment, ce bateau est?...  
— Mais oui; c'est le Sagittaire, embelli, je le reconnais, et orné d'une voile qui vous servira, je l'espère, dans votre recherche.

Louis Duparc s'élança et serra vivement la main de Peltier.

— Merci, dit-il, merci; mais expliquez-nous comment et pourquoi vous avez agi de la sorte.

— Oh! mon Dieu, c'est bien simple. Vous nous avez aidés, hier, à sauver notre curé et vingt-sept paroissiens de Longué; nous cherchions le moyen de vous remercier. Cet enfant nous l'a indiqué : il nous a dit que vous couriez après une barque rouge que vous ne parveniez pas à rejoindre...

Alors, cette nuit, au clair de la lune, mes amis et moi nous avons complété votre armement, et maintenant...

— Oh! maintenant, interrompit Beadırillard,

au sujet de l'accident arrivé, l'autre jour, rue Saint-Médard.

M. le juge d'instruction Dopfer, accompagné de MM. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires; Vielle, ingénieur des poudres et salpêtres; Descouts, médecin légiste; Ogier, chimiste expert, s'est de nouveau transporté, à une heure de l'après-midi, sur le lieu du sinistre.

Malgré les investigations auxquelles les experts se sont livrés, il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de déterminer d'une façon exacte, positive, les causes de l'explosion qui a eu pour résultat la mort du malheureux épicière Mouck. Le blessé a, en effet, succombé à ses blessures, malgré tous les soins qu'on lui a prodigués à la Pitié.

Brécharde a été mis, par le juge d'instruction, en état d'arrestation sous inculpation d'homicide par imprudence.

### Voyage du général Boulanger

Arrivé samedi soir à Antrain, le général Boulanger a dîné chez son ami, M. Le Hérisse, député. Il y avait une vingtaine de maires des environs.

Le général a porté un toast dans lequel il a dit :

« Je n'ai jamais trompé personne. Aussi, laissons de côté les accusations basses, haineuses, qui sont, dit-on, la force de l'opportunisme, mais qui, à votre avis comme au mien, ne prouvent que sa faiblesse.

» Je ne suis pas un ambitieux et je ne suis pas un coureur d'aventures césariennes.

» Je suis un Français qui aime son pays jusqu'à l'adoration et qui n'a qu'un désir : que la France prospère à l'intérieur et soit respectée à l'extérieur.

» C'est là mon seul but, que je poursuis avec la dernière énergie.

» Pour y arriver, il n'y a qu'un moyen : la revision, que nous obtiendrons, j'en ai la certitude, aux élections générales, et peut-être même avant, si nous pouvons obtenir la dissolution.

» Je bois à la Bretagne qui n'a jamais marchandé son sang pour la défense du pays, à la Bretagne, à la France, à la République ! »

Dimanche, le général et ses amis sont allés d'Antrain à Rennes en voiture. A deux heures et demie, on est arrivé à Rennes.

Une foule considérable et mouvementée attendait le député du Nord, qui a été accueilli par des vivats et des sifflets.

Le général Boulanger a été très entouré sur le champ de courses.

Aucun incident ne s'est produit.

Le soir a eu lieu, aux halles des Lices, le grand banquet annoncé. Il y avait six cents convives. Une foule considérable était massée autour des halles. Le maire, M. Le Bastard, a porté un toast au général. Celui-ci a répondu par un long discours qui peut se résumer ainsi :

Le général Boulanger repousse l'accusa-

tion du césarisme; il affirme ses sentiments républicains et pacifiques; il renouvelle ses attaques contre le parlementarisme et conclut à la nécessité de la dissolution et de la revision pour le salut de la République.

tion du césarisme; il affirme ses sentiments républicains et pacifiques; il renouvelle ses attaques contre le parlementarisme et conclut à la nécessité de la dissolution et de la revision pour le salut de la République.

### NOUVELLES MILITAIRES

Toute l'Ecole de Saint-Cyr va se transporter pendant deux semaines au camp de Châlons.

Du 14 au 31 août, tous les saint-cyriens devront effectuer, sous la haute direction du général de Tramond, des manœuvres et des tirs à grandes distances avec le fusil à petit calibre.

Toute l'Ecole de Saint-Cyr est armée du fusil Lebel.

A partir de l'incorporation de la classe de 1887, les hommes dits « à la disposition » seront affectés, dans des proportions déterminées, non plus seulement à une arme, mais aux corps de troupe en garnison dans la circonscription de réserve de leur domicile et d'après l'arme dans laquelle ils auront été classés.

On signale de Dinan l'état déplorable dans lequel se trouvent les 12<sup>e</sup> hussards et le 24<sup>e</sup> dragons. Ces régiments, qui ont été atteints d'une épidémie de fièvre typhoïde et de rougeole, ont des effectifs extrêmement réduits, et on s'étonne que, dans ces conditions, on les ait désignés pour prendre part aux grandes manœuvres.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

#### AVIS AUX MAIRES

La lettre adressée par Monsieur le Comte de Paris aux maires élus a dû arriver à ses destinataires dans les journées de samedi et dimanche.

Tous les maires qui n'auraient pas reçu la lettre du Prince doivent accuser de ce détournement de correspondance l'administration républicaine.

Les lettres non reçues ont été arrêtées et saisies par ordre du gouvernement de la République.

Voilà ce qu'il faut bien qu'on connaisse dans toutes les communes, pour que chaque citoyen sache bien ce que, cent ans après 1789, sont devenus aux mains des républicains le droit de correspondance, la liberté d'écrire et le respect du secret des lettres.

Ainsi que les journaux d'Angers, nous serions reconnaissants à nos amis de vouloir bien nous faire savoir s'ils ont reçu l'envoi qui leur a été certainement adressé.

D'après le Journal d'Indre-et-Loire, tous les maires de ce département ont reçu la lettre de Monsieur le Comte de Paris.

— Pauvre ami, murmura-t-il, sa tête s'égarerait-elle, à force d'émotions ?

Mais Beadırillard n'était rien moins que fou : il courait de toutes ses forces et poussait de temps à autre de grands cris pour attirer l'attention du gendarme. Il avait évidemment une idée qu'il tenait à mettre à exécution.

A la fin, le gendarme l'aperçut et s'arrêta.

Beadırillard arriva, tout haletant :  
— Gendarme!... Car vous êtes gendarme, n'est-ce pas ?

— Parbleu, fit le militaire, légèrement surpris, vous le voyez bien !

— Oui, aussi ce n'est pas cela, c'est autre chose.

— Parfaitement.

— Si vous voyez une barque rouge, gendarme, arrêtez-la; c'est un voleur.

— Qui? la barque? arrêter une barque rouge? un voleur?... à quoi pensez-vous ?

(A suivre.)

X... bien connu sur le boulevard, vient d'être décoré du Mérite agricole.

— Que peut-il avoir fait pour obtenir cette distinction? demande un ami en lisant sa nomination à l'Officiel.

— Parbleu! riposte un autre, il l'a bien méritée depuis le temps qu'il tire des carottes !

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR  
Le Conseil municipal s'est réuni hier soir pour le vote du budget de 1889. Appelé à donner son avis sur le tracé du chemin de fer de Saumur à Cholet, il a approuvé la variante devant desservir Nueil, contrairement à l'avis de M. l'Ingénieur du département.

Le Conseil s'est prononcé également pour la soudure de cette voie au Pont-Fouchard, à la ligne des Tramways saumurois et le raccord à la gare d'Orléans. Les trains traverseront donc les rues de Bordeaux, d'Orléans, les ponts et la rue Nationale.

La raison qui a déterminé ce vote, conforme à l'opinion de la commission et à l'avis du maire, a été l'existence actuelle du tramway, et parce que les passages de douze trains n'étaient pas plus gênants que ceux de six.

Avec ce principe, vingt-quatre trains dans la journée ne devraient pas présenter plus d'inconvénients que six. La population acceptera-t-elle facilement cette nouvelle logique ?

Le Conseil municipal de Cholet, dans sa séance du 7 juillet, a adopté également la variante par Nueil.

Cette variante n'entraîne qu'une augmentation de 2,600 mètres dans le trajet et un supplément de dépenses de 80,000 fr., bien compensées par les avantages que présente cette modification sur le tracé de l'ingénieur du département.

### Est-ce vrai ?

On nous écrit de Paris que le ministre des travaux publics a signé le 12 mai, c'est-à-dire il y a deux mois, la déchéance de la Compagnie des Tramways saumurois.

Cependant, les travaux marchent toujours. On remarque, il est vrai, qu'ils vont aussi lentement que peu sûrement.

Cette ligne, bien dirigée, eût pu être construite en six mois, et voilà six ans qu'elle est en chantier. Les constructeurs semblent reconnaître ainsi qu'ils ne roulent pas sur terrain solide.

Notre correspondant est assez bien placé pour nous inspirer pleine confiance, et nous nous demandons où a pu s'égarer depuis deux mois la signature du ministre, et une pièce aussi importante qui enlevait la voie publique à la société Monprofit, Salé et C<sup>o</sup>.

M. l'Ingénieur du département va bien certainement se renseigner, et, si c'est exact, se conformer à la décision de son ministre. Il est bien vrai qu'il y a eu un arrêté préfectoral qui accordait jusqu'à fin mars pour l'achèvement des travaux et leur présentation à l'acceptation. Nous n'en sommes pas rendu là.

Il y a bien des écarts au cahier des charges qui ont été signalés, et ne sont pas encore réparés.

Comme conséquence de la déchéance, le ministre confisquerait au profit de l'Etat les 60,000 fr. de cautionnement. Ce ne serait que justice. Les contribuables ne supporteraient pas seuls les frais de dégradations causées à la voirie par la société des Tramways qui l'avait faite sa chose. Sans doute ces 60,000 fr. seraient insuffisants pour tout réparer, du moins ils apporteraient un appoint à cette lourde dépense.

Un renseignement officiel qui dissipera toute incertitude sera attendu du public avec une légitime impatience.

### Union Saumuroise

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Récompenses du 2<sup>e</sup> trimestre 1888, pour le tir à la carabine, à 12 mètres.

Classe supérieure : médaille, M. Menier (L.).

4<sup>e</sup> classe : médaille, M. Poichaud.

3<sup>e</sup> classe : médaille, M. Doussain fils.

Le Président, G. DOUSSAIN.

Légion d'honneur. — M. Soum-Serac (Jean), maréchal des logis, maître d'escrime à l'Ecole d'application de cavalerie, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, compte 27 ans de services et 2 campagnes.

A LA CAMPAGNE  
On nous écrit de maints endroits, de l'Anjou, que la pluie persistante de ces derniers jours a causé de grands dégâts dans le

versant de la Loire et des autres rivières de notre région. Dans certaines vallées, les foins sont sous l'eau et, dans plusieurs endroits, les grains sont fortement compromis. La vigne a coulé dans quantité de vignobles. Nos vignerons sont inquiets, car il est à craindre que, quand la chaleur succédera à l'humidité, le mildiou ne vienne détruire ce qui reste de bon.

#### LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

En désignant les présidents des distributions de prix dans les écoles primaires, M. le préfet ne semble pas avoir obéi fidèlement aux injonctions tyranniques de certains journaux républicains. Pour ces feuilles, c'est un véritable scandale de confier un pareil honneur à des maires réactionnaires. Malgré cette affirmation absurde, M. Bardou a cru que, dans bien des communes, il devait nommer, pour présider ces charnelles solennités enfantines, des conservateurs, honorés de la confiance des pères de famille et de la grande majorité de leurs concitoyens.

Sans doute, il a bien fallu faire la part assez large aux amis politiques.

Dans la plupart des chefs-lieux de canton, par exemple aux Ponts-de-Cé, à Saint-Georges-sur-Loire, à Thouarcé, à Tiercé, ce sont les juges de paix qui remplaceront les maires; ailleurs, les délégués cantonaux ou autres inconnus, mais enfin les journaux du parti ne devront pas être pleinement satisfaits quand ils verront à Segré M. Rousseau, maire, présider la distribution des prix des écoles congréganistes pendant que M. le sous-préfet occupera le fauteuil aux écoles laïques; dans un autre centre, le sous-préfet tenir la place de M. le maire qui ne présidera rien du tout, bien que républicain.

Quelle abomination! On va crier au scandale!

(Journal de Maine-et-Loire.)

#### CHEMIN DE FER D'ANGERS A CANDÉ

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Nous sommes heureux d'annoncer que les propriétaires et locataires des maisons bordant les boulevards depuis le port Ayraut jusqu'à la rue des Lices, en passant par la butte du Pélican, ont signé, colportent et font signer une pétition fortement motivée pour déposer à l'enquête ouverte sur le projet d'un chemin de fer d'Angers à Candé avec embranchement sur les Ponts-de-Cé.

« Les pétitionnaires demandent que le projet ne soit pas autorisé. Nous les approuvons fort et nous signons des deux mains leurs conclusions, qui protestent contre l'établissement d'un chemin de fer sur la contre-allée de nos boulevards, et qui attestent que la circulation de douze trains par jour sur nos boulevards aurait toute sorte d'inconvénients pour les piétons, pour les chevaux, pour les voitures, pour les riverains, comme aussi pour la beauté et la sécurité de la plus belle voie de la ville d'Angers.

« Nous reviendrons sur ce sujet. »

Le même journal, dans son numéro d'hier, publie la note suivante :

« Les habitants de la ville d'Angers sont invités à protester, dans l'enquête ouverte à la mairie, contre le projet d'établir un chemin de fer par les boulevards de la rive gauche, depuis le port Ayraut jusqu'au boulevard des Lices.

« L'enquête sera close le 15 juillet. Ne laissons pas encombrer, enlaidir, empuantir et rendre nos boulevards inhabitables par le passage de vingt-quatre trains (24, cabier des charges) par jour, roulant, râlant, sifflant, hurlant, vomissant la vapeur et la fumée, au grand dommage des arbres, qui périront, et des maisons qui passeront au noir. »

#### L'ENTRÉE OFFICIELLE DU GÉNÉRAL VILLAIN A TOURS

C'est hier matin à 40 heures que le général Villain, le nouveau commandant du 9<sup>e</sup> corps d'armée, a fait son entrée officielle à Tours.

Dès 9 heures, toutes les troupes de la garnison venaient se ranger sur une ligne le long de l'avenue de Grammont, depuis la place du Palais-de-Justice jusqu'à la barrière de l'octroi.

Les troupes étaient en tenue de campagne.

L'infanterie était massée depuis les jets d'eau jusqu'à l'avenue. La cavalerie, ayant à sa tête M. le général Jacquemin, venait ensuite.

Les pompiers stationnaient devant la rue Marignan.

A 10 heures précises, le général Villain, précédé de la gendarmerie à cheval et suivi d'un brillant état-major parmi lequel on remarquait le général de division L'Hôte, inspecteur de cavalerie, les généraux de brigade de Lantivy, chef d'état-major, Lamirault, commandant la brigade de cavalerie, et M. l'intendant Thiévard, a passé devant le front des troupes.

Sur le passage du nouveau commandant du 9<sup>e</sup> corps, les tambours ont battu aux champs, les troupes ont présenté les armes et les musiques militaires ont joué l'hymne national.

Le général est rentré à l'hôtel du grand commandement par la rue de Marignan et les troupes ont immédiatement rejoint leurs quartiers.

A 10 heures 1/2, tout était terminé.

#### LES VRAIS AMIS DU PEUPLE

Pendant de trop longues années, le suffrage universel, égaré par de pompeuses et mensongères promesses, a été, presque partout dans les grandes villes, des municipalités républicaines. Qu'en est-il résulté? Un accroissement de dettes. Les républicains ont administré le bien des communes comme ils ont administré le bien de l'Etat : en prodigues insoucieux du lendemain, ne pensant qu'à vider les caisses pour la satisfaction de leurs passions présentes et le salaire plus ou moins déguisé de leurs agents électoraux.

Ils ont laïcisé à grands frais et se sont voté des indemnités de bureau, de voiture et de représentation, le salaire direct étant interdit par la loi. Quant aux habitants peu fortunés de la commune, à moins qu'ils ne consentissent à faire de la propagande électorale, auquel cas on les indemnifiait largement sur les ressources de la commune, ou sur celles du bureau de bienfaisance, personne ne s'intéressait à leur sort.

Las de cette comédie dont il payait les frais, le suffrage universel a eu le bon sens, dans un certain nombre de grandes communes, de se débarrasser des municipalités républicaines. La ville de Nantes est du nombre. Deux mois ne se sont pas encore écoulés, et déjà se font sentir les bienfaits de l'administration conservatrice, sage, intelligente, véritablement dévouée aux intérêts populaires. Par les soins de l'honorable M. Guibourg, nouveau maire de Nantes, et de ses amis politiques, en majorité maintenant au Conseil municipal, le taux de l'intérêt des prêts au Mont-de-Piété vient d'être diminué d'un dixième et les droits de prise abolis.

Depuis longtemps cette utile réforme était demandée, et naturellement elle figurait au programme des républicains; mais ceux-ci en ajournaient toujours la réalisation. La municipalité républicaine de Nantes en parlait comme M. Floquet parle de la revision et Marlborough de Pâques ou de la Trinité.

Un jour qu'au Conseil municipal on demandait à M. Brunellière, ex-adjoint du maire radical Normand, pourquoi, pendant qu'il était au pouvoir, il n'avait pas réalisé cette réforme, cette épave de l'ancienne majorité répondit : « Nous avions alors bien autre chose à faire! »

En effet, il avait à persécuter la liberté de conscience et à triturer la matière électorale, il leur fallait préparer des trompe-l'œil et combiner des trucs. Ils n'avaient pas le temps de s'occuper des intérêts sérieux de la population.

La méthode des conservateurs est différente. Ils se contentent d'accomplir le mieux qu'ils peuvent, avec conscience et dévouement, leurs devoirs d'administrateurs comptant sur le bon sens et l'équité populaires pour leur en savoir gré. Ils emploient ainsi utilement le temps que les autres consacraient à tâcher de duper les naïfs.

Les clients du Mont-de-Piété, c'est-à-dire, pour la grande majorité, la très intéressante classe des travailleurs momentanément arrêtés par le chômage ou la maladie, apprécieront quel est le meilleur des deux systèmes.

POITIERS. — Nous avons annoncé qu'un wagon avait brûlé, pendant la nuit, à la

gare de Poitiers. C'est une bagnole contenant deux chevaux de course au comte Dillon qui a été la proie des flammes. Le lad, qui les conduisait à une réunion hippique dans le Midi, les avait quittés un instant pour aller manger dans un des restaurants voisins de la gare. C'est pendant sa courte absence que l'incendie a pris avec une violence telle qu'on a dû renoncer à tout effort pour sauver les pauvres animaux.

On ne sait à quelle cause attribuer ce sinistre. Cependant, dans les décombres fouillés avec soin, on n'a retrouvé aucune trace des bagages du lad. Les cadavres des deux chevaux, entièrement carbonisés, étaient horribles à voir.

#### L'ORAGE DE DIMANCHE

L'orage qui a passé dans la soirée d'avant-hier sur Saumur s'était abattu sur la ville de Nantes à 2 heures 1/2.

Une pluie, mêlée d'énormes grêlons et accompagnée de formidables coups de tonnerre, est tombée pendant un quart d'heure environ.

En un instant toutes les dalles regorgèrent et les caniveaux des rues furent changés en véritables torrents.

Vers 3 heures, l'orage a diminué d'intensité et la pluie a insensiblement cessé.

Les craintes que nous avions conçues pour la campagne et la vigne en particulier ne se sont pas réalisées, l'orage ne s'étant pas ou presque pas manifesté en dehors de la ville.

A Paris, le même jour, vers 10 heures du matin, la population a assisté à un singulier phénomène. Le ciel s'est subitement couvert d'une épaisse nuée, très basse, couleur noir-vert, qui a intercepté presque complètement la lumière du jour. Sur les boulevards, l'obscurité était si complète, que toutes les boutiques ont dû allumer le gaz. On se serait cru à l'heure du crépuscule. Le vent a poussé cette nuée assez rapidement vers l'est. L'occident, qu'elle découvrait peu à peu, apparaissait d'un blanc de soie mate.

Enfin, à dix heures vingt, aussitôt après le passage de cette nuée, une pluie d'une extraordinaire abondance est tombée et a duré environ un quart d'heure. Puis le temps s'est un peu rasséréné.

#### CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI

Voyages dans les Pyrénées. — Les Compagnies d'Orléans et du Midi ont soumis à l'approbation de M. le ministre des travaux publics, pour être mis en application à dater du 10 juillet, les prix de trois nouveaux voyages d'excursion au départ de Paris, permettant de visiter les diverses stations des Pyrénées.

Ces prix sont : 1<sup>re</sup> classe, 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe, 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

En outre, la durée de validité du billet de voyage circulaire, actuellement établi pour le Centre et les Pyrénées, et dont les prix sont : 225 fr. en 1<sup>re</sup> classe, et 170 fr. en 2<sup>e</sup> classe, sera portée de 30 à 45 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, de une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des dites Compagnies des billets aller et retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

A cette époque de l'année où les ménagères préparent des liqueurs, aussi bien que les commerçants, nous croyons devoir mettre en garde les uns et les autres contre l'introduction qui se fait en grand des eaux-de-vie... de Leipzig. Ce produit, des plus malsains, est tout simplement du méthyle orange et de l'acide sulfurique étendus d'alcool et d'eau.

Les bières allemandes ne sont pas plus saines; elles sont salicylées, arséniquées et saccharinées.

Avis aux consommateurs.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 juillet.

La séance a été très satisfaisante pour nos rentes qui maintiennent facilement l'avance acquise : Le 3 0/0 finit à 83.42; le 4 1/2 0/0 à 106.60.

L'action estampillée du Crédit Foncier est fermée à 1,380. La souscription aux 31,000 actions nouvelles est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> juillet et sera close le 31 du même mois. Les actionnaires qui n'useront pas de leur privilège ne seront pas cependant privés de leur droit de souscription, car ce droit sera vendu pour leur compte du 1<sup>er</sup> au 10 août.

La Société Générale est calme à 455. Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600. La Banque d'Escompte est à 465.

L'obligation des Immeubles de France reste demandée à 386.50; c'est mardi 10 juillet qu'aura lieu le premier tirage trimestriel. Les titres sortis sont tous remboursables à 1,000 fr. Etant donné le faible prix de 386.50, on peut considérer ce remboursement comme un véritable lot. Les titres absolument similaires de la Banque Hypothécaire sont cotés 110 francs plus cher. C'est donc un écart qui doit disparaître prochainement au profit des obligations des immeubles.

L'action de Panama se traite à 267. Le versement de 40 francs par obligation doit avoir lieu du 5 au 10 juillet.

L'action Métaux se tient aux environs de 730, coupon de 40 francs détaché.

Nous remarquons que la Compagnie la Foncière, au moyen d'une combinaison nouvelle, qui n'exige qu'une augmentation insignifiante, garantit à ses assurés un capital payable à leur décès, à quelque époque qu'il arrive, ou de leur vivant s'ils atteignent l'âge de 75 ans.

On s'entretient beaucoup depuis quelque temps à la Bourse de la Compagnie Minière Comét et de l'heureuse combinaison qui lui crée de puissantes ressources. Une Société d'exploitation vient de se constituer et sous peu de jours elle émet au prix de 75 francs ses actions à Bruxelles.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

## Dernières Nouvelles

### Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 10 juillet, 1 h. 45 soir.

Le ministre de l'intérieur fait démentir les bruits concernant les discours du banquet du 14 juillet. Le Président de la République prendra seul la parole et personne ne répondra.

Au conseil des ministres tenu ce matin on a approuvé la nomination de M. Antonin Proust comme commissaire spécial des beaux-arts à l'Exposition de 1889.

M. Viette, ministre de l'agriculture, soumettra au conseil de cabinet de jeudi prochain les détails du code forestier qu'il vient de terminer.

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 1 fr. 50 (45 degrés), 1 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. (50 degrés), le litre, verre compris, des *Eaux-de-Vie blanches* de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs.

MAISON G. DOUBNEL. — P. ANDRIEU, succ.

### On demande du monde

pour travail chez soi. — Matériel envoyé par colis postal. — Ecrire, A. LION, Boulogne-sur-Mer.

### MARCHÉ de Saumur du 7 Juillet 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	18 35	Veau	1 60
Méteil	15 75	Mouton	2
Seigle	12 50	Porc	1 50
Orge	12	Poulets la couple	6
Avoine	9	Dindonneaux	17
Sarrasin	10	Canards	5
Haricots blancs	20	Oies	10
Haricots rouges	18	Beurre le kilog.	2
Fèves	11	Œufs la douzaine	75
Noix	14	Foin, la charretée de 780 kilog.	65
Châtaignes	—	Luzerne	60
Sel les 100 kil.	15	Paille	50
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	135
Pommes de terre, la barrique	9	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog.	500
Farine, la culasse de 157 kilog.	51	Id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	Id. 3 <sup>e</sup>	—
Id. 2 <sup>e</sup> id.	32 c.	Charbon de bois, les 100 kil.	16
Id. 3 <sup>e</sup> id.	31	Charb. de terre	4 50

### Cours des Vins.

<b>Rouges.</b>		
Souzy et environs	la barrique	150
Champigny	—	160
Varrains	—	140
Bourguell	—	140
Restigné	—	130
Chinon	—	140
<b>Blancs.</b>		
Coteaux de Saumur	la barrique	300
Ordinaires, environs de Saumur	—	90 à 100
Saint-Léger et environs	—	80 à 90
Varrains et environs	—	95 à 100
Le Puy-N.-Dame et environs	—	70 à 75
La Vienne	—	55 à 60

Cidre de Bretagne	la barrique	50 fr.
Cidre de Normandie	—	45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	50 fr.
Vinigre de vin	—	25

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT  
**PLUSIEURS MAISONS**  
Avec ou sans Remise et Ecurie,  
Rue Beaurépaire, n° 47.  
S'adresser à M. MENARD.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT  
**BEL APPARTEMENT**  
AVEC EAU DE LOIRE ET GAZ  
Rue Nationale, 29, au 1<sup>er</sup>.  
S'adresser à M. BERTON, couvreur,  
rue de l'Hôtel-Dieu.

**A CÉDER**  
**BONNE ÉPICERIE**  
Près Saumur.  
S'adresser chez M. COERTET, rue  
Daillé.

**M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> HERVÉ**  
6, rue Saint-Jean,  
A l'honneur d'informer sa clientèle  
que, pour cause d'agrandissement  
elle transfère ses ateliers de cou-  
ture, à partir du 9 juillet,  
Rue d'Orléans, 1, et rue  
Saint-Jean, 65.

**A VENDRE**  
Une CHIENNE de 3 ans ;  
Un CHIEN de 13 mois, épagneul.  
S'adresser chez M. OGER, charpen-  
tier à Bagneux.

**CIDRES**  
Mayenne, Bretagne et Normandie  
M. ROUSSEAU prévient sa nom-  
breuse clientèle qu'il reçoit des  
cidres et poirés de première qualité.  
Livraison par barrique et petit fût à  
domicile. Rue Nationale, 11.  
Prix très avantageux.

**A VENDRE**  
CHIEN DE CHASSE épagneul,  
4 ans, bien dressé.  
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un valet de  
chambre, de 30 à 35 ans, connais-  
sant bien le service.  
S'adresser au bureau du journal.

**GUÉRISON CERTAINE**  
et RADICALE  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.;  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science  
Le traitement ne dérange  
nullement du travail: il est à  
la portée des petites bourses,  
et, dès le deuxième jour, il pro-  
duit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LÉNORMAND,  
MÉDECIN SPÉCIALISTE  
(11, rue de la Harpe, à PARIS S.-M.)  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance



**6 MILLIONS**  
DISPONIBLES POUR PLACEMENTS  
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX  
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.  
Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue La Fayette, PARIS

**Couronnes Funéraires en tous Genres**  
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL  
ANCIENNE MAISON CUPIT.  
**COCHET-CHAILLOUX**  
Successeur  
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR  
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement  
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie,  
Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.  
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES  
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**  
**HENRI EICHE**  
Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.  
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle  
trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus  
en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).  
Locations, échanges, accords, réparations, musique et  
partitions aux conditions les plus avantageuses.

**CACAO PUR Soluble**  
**VAN HOUTEN**  
remplaçant avantageusement  
TOUS LES CHOCOLATS  
Se vend partout aux prix de fr. 5. — fr. 2.60. et fr. 1.40  
Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.  
Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.  
Se trouve dans toutes les bonnes épicerie, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM.  
P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS,  
33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JUILLET.**

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	83 35	83 40	Est	785	785	Obligations			Gaz parisien	515	515
3 % (nouveau)	83 95	85 95	Paris-Lyon-Méditerranée	1250	1260	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	531	531	Est	387 50	388
4 1/2 % (nouveau)	106 50	106 45	Midi	1147 50	1153 75	1865, 4 %	525	525	Midi	398	397 50
Obligations du Trésor	514	513 75	Nord	1535	1542 50	1869, 3 %	410	410	Nord	427	428
Banque de France	3545	3550	Orléans	1320	1328 75	1871, 3 %	394 90	394	Orléans	400 75	401
Société Générale	445	455	Ouest	910	912	1875, 4 %	518	517	Ouest	400	400
Comptoir d'escompte	1055	1055	Compagnie parisienne du Gaz	1328 75	1335	1876, 4 %	517 50	518 75	Paris-Lyon-Méditerranée	398 50	398
Crédit Lyonnais	580	580	Canal de Suez	2132 50	2137 50	Bons de liquid. Ville de Paris	523	523	Paris-Bourbonnais	391	393
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1422 50	1425	C. gén. Transatlantique	512 10	525	Obligations communales 1879	479	479	Canal de Suez	588 75	588 40
Crédit mobilier	310	345	Russe 5 0/0 1870	102 50	103	Obligat. foncières 1879 3 %	480	480	Panama 6 0/0	369	365
Canal Inter.-Panama	278 75	272 50				Obligat. foncières 1 83 3 %	382	384			

**CREMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Expr. soir
Paris			7 25	12 50	7 55	11 35		
Chartres	8 3	9 33	2 53	9 44	1 33			
Chât.-d.-Loir	10 24	12 10	1 52	6 34	12 38	4 49		
Noyant-Méon	11 29	12 54	3 9	7 36	1 13	5 51		
Linières-Bou-vernantes	11 39		3 41	7 47		6 2		
Blou	11 53		3 36	7 49		6 13		
Vivv	12 5		3 48	8 11		6 23		
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 15		3 59	8 20		6 21		
(Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48	6 42	
(Orl.) (arr.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6 53	
Nantilly (arr.)	12 41		4 24	8 41		7		
SAUMUR (Etat) (arr.)	12 51		4 36	8 51		7 11		
(Etat) (arr.)		8 31	10 37		4 13	8 30		6 50
Nantilly (dép.)		8 37	10 44		4 25	8 43		7 3
Chacé-Varr.		8 48	10 52		4 31	8 49		7 9
Brézé s.-Cyr		9 3 11			4 39	8 56		7 17
Montreuil		9 19	11 24		4 7	4 59	9 8	8 22
Thouars			11 57		2 34	5 33	9 38	2 44
Niort					4 24	7 59		4 33
Saintes					6 28	11 05		6 14
Bordeaux					9 39	3 36		9 02

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Diréc. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	11 55		6 10	8 40	12 07	3 10
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35
La Ménitrie	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 32
St-Martin		7 33		12 21	4 07	6 39
Saumur (a)		7 33		12 21	4 07	6 39
(dép.)		3 27	7 52	9 37	12 28	4 34
Varennes		8 05	9 48	12 34	4 43	7 13
Port-Boulet		3 52	8 20	9 57	1 03	5 04
Langeais		4 26	8 59	10 19	1 40	5 46
Tours		5 05	9 42	11 05	2 23	6 35
Paris		10 39		3 06	8	3 35

**SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 52	9 37	4 31			
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50			
Chinon	9 04	12 50	7 14			

**SAUMUR — BOURGUEIL**

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. matin	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	
Bourgueil	9 07	3 23	7	

**POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS**

STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15
Moncontour	7 41	13 43	1 27		8 22
Loudun	8 43	1 46	3 4		9 24
Montreuil (a)	9 21	3 24	4 38		10 9
(dép.)	9 29	4 25	5	9 30	
le Vaadelinay	9 40	4 46	5 10	9 41	
Baugé	9 50	5 30	5 19	9 52	
Doué	9 57	6 16	5 26	10 1	
Marigné	10 17	7 5	5 46	10 24	
Angers	11 45	9 50	7 10		

**ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS**

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 37	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21
le Vaadelinay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41
(dép.)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 42
Poitiers	10 33		10 46	5	12 16

**SAUMUR — LA FLECHE**

STATIONS	matin	soir	soir	matin	matin	matin
Saumur	5 30	1 18	7 20	La Flèche	7 13	10 23
Vivv	5 43	1 37	7 33	Clefs	7 59	10 51
Longué	5 56	1 58	7 48	Baugé	8 10	11 19
Jumelles	6 08	2 20	8 01	Jumelles	8 25	11 39
Baugé	6 23	2 46	8 19	Longué	8 38	11 50
Clefs	6 40	3 14	8 38	Vivv	8 55	12 02
La Flèche	6 54	3 32	8 53	Saumur		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godét.  
Hôtel-de-Ville de Saumur  
Certifié par l'imprimeur soussigné.